

Réponse du Conseil administratif à la résolution du 15 janvier 2013 de M. Pierre Gauthier: «Il faut mettre en œuvre sans attendre les décisions du Conseil municipal relatives au projet ConvergenceS».

TEXTE DE LA RÉSOLUTION

Exposé des motifs

Le Conseil municipal a adopté en urgence le rapport PR-960 A relatif au projet «ConvergenceS» lors de sa séance plénière du 25 juin 2012. Les invites de la résolution adoptée sont les suivantes:

Le Conseil municipal décide de charger le Conseil administratif:

- de valoriser la prestation à fournir à Genève Aéroport en recherchant la neutralité des coûts pour la Ville de Genève;
- d'intégrer, dans le projet de budget 2013, la création des 109 postes nécessaires pour transférer, au 1^{er} janvier 2013, le personnel du Service de sécurité de l'Aéroport de Genève et le budget y relatif de 16 millions, ainsi que la recette afférente liée au contrat de prestations à signer avec Genève Aéroport;
- de préparer, d'entente avec les représentants des personnels des deux corps, l'éventuel engagement de personnel supplémentaire pour assumer le surcroît de travail, notamment logistique, entraîné par la fusion et d'intégrer cette donnée dans le futur contrat de prestations avec les partenaires (Genève Aéroport & ASC);
- de garantir le meilleur niveau des prestations salariales et sociales pour les personnels des deux corps une fois la fusion effectuée;
- de négocier avec Genève Aéroport la reprise des actifs nécessaires à l'exécution de la mission à remplir à son profit.

Or, force est de constater que rien de concret n'a été entrepris depuis la date de cette adoption et que ce dossier crucial pour la sécurité des habitantes et des habitants du Canton est actuellement «au point mort». Cela entraîne un risque de retard dans le recrutement des effectifs au sein du SIS, notamment pour que ce dernier puisse assurer le passage des deux casernes satellites des Asters et de Frontenex à un service 24 heures sur 24.

Il serait irresponsable de laisser stagner les effectifs du SIS, inchangés depuis 1973. En effet, les exigences de sécurité ont notoirement augmenté et on estime à 30 personnes les besoins en effectifs supplémentaires pour le SIS à l'horizon 2016. C'est pour cela qu'il apparaît indispensable de mettre en œuvre au plus vite les invites de la proposition PR-960.

Le Conseil municipal décide de charger le Conseil administratif:

- de commander une expertise indépendante portant sur le concept de sécurité incendie, à étudier l'échelon administratif adéquat, portant sur l'évaluation des risques, le concept de sécurité envisagé (nombre de casernes, emplacements stratégiques...) et les besoins en personnel et matériel;
- de faire rapport dès que possible au Conseil municipal de l'état des négociations menées avec l'Aéroport de Genève sous le terme de ConvergenceS et voté par le Conseil municipal le 25 juin 2012 (PR-960);
- d'accélérer les négociations avec les communes genevoises en vue de la création d'une structure intercommunale pour la sécurité feu;
- de formuler des propositions précises portant sur le nombre de postes supplémentaires nécessaires au budget 2014 pour assurer le bon fonctionnement du SIS.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a fait sienne la résolution adoptée par le Conseil municipal.

De commander une expertise indépendante portant sur le concept de sécurité incendie, à étudier l'échelon administratif adéquat, portant sur l'évaluation des risques, le concept de sécurité envisagé (nombre de casernes, emplacements stratégiques...) et les besoins en personnel et matériel

En 2014, un groupe de travail constitué de l'inspecteur cantonal du feu, du président de la Fédération genevoise des sapeurs-pompiers et du commandant du Service d'incendie et de secours (SIS) a été chargé d'élaborer un nouveau Concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours (ci-après «Concept opérationnel cantonal») avec pour mission l'analyse de la situation actuelle et comme objectif clé la définition d'un dispositif renforçant la défense incendie et le secours à Genève.

Un comité de pilotage politique, constitué de représentants du Conseil d'Etat, du Conseil administratif et de l'Association des communes genevoises (ACG), a validé les propositions du groupe de travail.

Le 21 juin 2017, l'assemblée générale de l'ACG a validé les principes du volet sapeurs-pompiers professionnels du Concept opérationnel cantonal, à savoir:

l'augmentation progressive de l'effectif des sapeurs-pompiers professionnels jusqu'à 270 équivalents temps plein (ETP) au plus tard en 2030 sitôt la création d'une entité de gouvernance intercommunale validée par l'ACG;

la création de deux bases de départ dans les régions de Bernex-Plan-les-Ouates et Vernier-Meyrin, en plus des trois casernes du SIS existantes (rue des Bains, Asters et Frontenex). Toutes ces bases de départ devront être opérationnelles vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

De faire un rapport dès que possible au Conseil municipal de l'état des négociations menées avec l'Aéroport de Genève sous les termes de ConvergenceS et voté par le Conseil municipal le 25 juin 2012 (PR-960)

Le projet ConvergenceS a pris fin en novembre 2013 suite à la décision formelle du conseil d'administration de Genève Aéroport de ne plus poursuivre le projet.

La Cour des comptes a procédé à un examen sommaire concernant la gestion des fonds publics relatifs au projet ConvergenceS, examen rendu public le 19 mai 2016 (<http://www.cdc-ge.ch/fr/Publications/Examens-sommaires/Examens-sommaires.html>). La conclusion de cet examen a relevé que le projet ConvergenceS avait été mené en parfaite légalité et que les dépenses publiques l'avaient été avec l'aval des autorités compétentes. L'examen a également révélé que sur le plan du bon emploi des fonds publics, la décision de mettre un terme aux négociations était positive en termes de gestion administrative et financière, dès lors que leur aboutissement aurait été particulièrement coûteux en termes de deniers publics. Sur la base de son examen, la Cour des comptes a estimé qu'un audit approfondi n'offrirait pas de plus-value manifeste.

D'accélérer les négociations avec les communes genevoises en vue de la création d'une structure intercommunale pour la sécurité feu

A la suite du vote du 29 octobre 2020 de la loi modifiant la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (F 4 05) par le Grand Conseil, un groupement intercommunal chargé de la défense contre l'incendie (ci-après «Groupement») sera créé et présidé par la Ville de Genève. Tout le personnel du SIS de la Ville de Genève rejoindra le Groupement au 1^{er} janvier 2022, à l'exception de l'unité de la Protection civile (PCi), qui a rejoint le Service logistique et manifestations (LOM) le 1^{er} janvier 2021.

Le Groupement sera financé par toutes les communes genevoises (à l'exception de Céligny), selon une clef de répartition financière définie dans la nouvelle F 4 05, et les contributions de chaque commune au Groupement seront déterminées sur la base de l'addition de la population résidente et des ETP. Au terme d'une période transitoire, la contribution de la Ville de Genève représentera environ 44% du budget de fonctionnement de la nouvelle structure intercommunale, contre plus de 60% aujourd'hui. Chaque commune disposera d'un nombre de voix au sein de

l'organe délibératif du Groupement équivalant à sa part de contribution au budget de fonctionnement du Groupement, soit 44% pour la Ville de Genève. Cette dernière disposera de trois sièges sur neuf au sein de l'organe exécutif du Groupement.

De formuler des propositions précises portant sur le nombre de postes supplémentaires nécessaires au budget 2014 pour assurer le bon fonctionnement du SIS

La première phase du Concept opérationnel cantonal prévoyait la création de 45 postes de sapeurs-pompiers professionnels supplémentaires et le fonctionnement des trois casernes du SIS vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept.

Sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal a voté la création de 45 postes supplémentaires entre 2016 et 2021. Grâce au vote par le Conseil municipal de la proposition PR-1271, des travaux ont pu être menés notamment dans les casernes secondaires des Asters et de Frontenex, qui sont devenues opérationnelles en continu, à l'instar de la caserne principale de la rue des Bains, depuis le 1^{er} février 2020.

Le budget 2022 du SIS sera voté par l'organe délibératif du Groupement.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Marie Barbey-Chappuis